



Tél. 02 40 01 63 00

# PONT-CHÂTEAU MARCHÉ DE NOËL 2019

## Règlement intérieur

### **Article 1 : Présentation**

Le marché de Noël organisé par la Commune de Pont-Château se déroulera le samedi 14 décembre 2019 place Dominique David. La manifestation est réservée aux artisans, commerçants, artistes indépendants, producteurs et associations qui souhaitent proposer des œuvres, articles ou produits garantissant la qualité du marché.

### **Article 2 : Inscriptions et admissions**

Chaque candidat retournera un bulletin d'inscription complet à la mairie de Pont-Château, avant le 30 septembre 2019. Adresse de messagerie du pôle Animations, Vie Associative et Sports, [evenements@pontchateau.fr](mailto:evenements@pontchateau.fr).

La Commune se réserve le droit d'accepter ou de refuser un(des) exposant(s), notamment en fonction des produits vendus et/ou du nombre total d'exposants. Dans tous les cas, elle confirmera l'inscription à l'ensemble des exposants.

### **Article 3 : Emplacements / tarifs**

Les emplacements sont situés en extérieur, place Dominique David. Chaque exposant est tenu d'apporter son matériel (tables, chaises, dérouleur, et /ou rallonge électrique...). Les barnums installés devront répondre aux normes de sécurité (lestage...).

L'utilisation de chauffage électrique extérieur n'est pas autorisée.

Le tarif de 1.80 € le mètre linéaire a été délibéré par le Conseil Municipal.

### **Article 4 : Heures d'ouverture**

Le marché sera ouvert de 10h00 à 18h00.

### **Article 5 : Installation / présence des exposants**

Les exposants pourront s'installer à partir de 8h30.

Les stands devront être opérationnels pour 10h00.

Attention : l'accès à la place Dominique David sera fermé à 9h30.

Ils resteront installés jusqu'à la fin du marché, à 18h00.

### **Article 6 : Responsabilité – Assurance**

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. La mairie ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.

## **Article 7 : Obligations des exposants**

Tout exposant est tenu :

- de se conformer aux Lois et décrets en vigueur concernant le commerce et la réglementation particulière pour les produits mis en vente, d'une part, en matière d'hygiène, de sécurité et de salubrité (denrées périssables, alcool, matériels électriques, jouets...) et, d'autre part, en ce qui concerne l'affichage des prix qui est obligatoire.

**En cas d'intempéries le marché se déroulera dans la salle polyvalente de la Boule d'or.**

**La décision du transfert du marché salle de la Boule d'or sera prise le lundi précédent le marché et tous les exposants en seront informés.**

**L'inscription au marché de Noël entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants**

✂.....

Coupon à retourner avant le lundi 30 septembre 2019, avec le bulletin d'inscription, en mairie - Pôle Animations, Vie Associative et Sports. Adresse mail : [evenements@pontchateau.fr](mailto:evenements@pontchateau.fr)  
Place Dominique David - CS 60072 - 44160 Pont-Château

Je soussigné(e) M. Mme .....

M'engage à respecter le présent règlement

- Certifie avoir pris connaissance du présent règlement

Fait à ....., le .....

Signature – cachet (précédé de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

L' exposant,